

# LOCABOAT holidays®

---

**Tarifs de location 2019**





# Nos tarifs de location

## LES TARIFS COMPRENNENT

- ✓ **La location du bateau avec son équipement**, sa vaisselle, sa literie et le linge de toilette
- ✓ **Le péage de navigation** dû aux autorités
- ✓ **L'assurance** du bateau
- ✓ **Un réservoir de gaz** de 12 ou 13 kg selon les pays (1<sup>ère</sup> bouteille offerte, les suivantes sont payantes)
- ✓ **Le Livre du Capitaine**
- ✓ **L'initiation à la navigation** le jour du départ
- ✓ **L'assistance technique 7j/7** aux heures ouvrables

## FRANCE - ITALIE - HOLLANDE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		15.03.2019 - 11.04.2019 11.10.2019 - 03.11.2019			12.04.2019 - 23.05.2019 20.09.2019 - 10.10.2019			24.05.2019 - 20.06.2019 06.09.2019 - 19.09.2019			21.06.2019 - 18.07.2019 23.08.2019 - 05.09.2019			19.07.2019 - 22.08.2019		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE
<b>Pénichettes Classique®</b>																
P.935	2/5 pers.	938	134	402	1 246	178	534	1 491	213	639	1 722	246	738	1 918	274	822
P.935W	2/5 pers.	1 008	144	432	1 358	194	582	1 610	230	690	1 834	262	786	2 030	290	870
P.1107W	4/7 pers.	1 092	156	468	1 470	210	630	1 750	250	750	2 023	289	867	2 184	312	936
P.1106FB	3/7 pers.	1 239	177	531	1 638	234	702	1 890	270	810	2 121	303	909	2 352	336	1 008
<b>Pénichettes Terrasse®</b>																
P.1120R	4/6 pers.	1 680	240	720	2 072	296	888	2 387	341	1 023	2 667	381	1 143	2 940	420	1 260
P.1260R	6/10 pers.	2 149	307	921	2 541	363	1 089	2 772	396	1 188	3 045	435	1 305	3 311	473	1 419
P.1500R	8/12 pers.	2 429	347	1 041	2 905	415	1 245	3 220	460	1 380	3 514	502	1 506	3 829	547	1 641
<b>Pénichettes Évolution®</b>																
P.950E	2/4 pers.	1 631	233	699	1 988	284	852	2 275	325	975	2 492	356	1 068	2 814	402	1 206
<b>Pénichettes Flying Bridge®</b>																
P.1022FB	2/3 pers.	1 890	270	810	2 254	322	966	2 562	366	1 098	2 842	406	1 218	3 150	450	1 350
P.1020FB	3/5 pers.	1 890	270	810	2 254	322	966	2 562	366	1 098	2 842	406	1 218	3 150	450	1 350
P.1160FB	4/7 pers.	2 058	294	882	2 415	345	1 035	2 765	395	1 185	3 010	430	1 290	3 276	468	1 404
P.1165FB	4/7 pers.	2 212	316	948	2 576	368	1 104	2 884	412	1 236	3 157	451	1 353	3 430	490	1 470
P.1180FB	6/7 pers.	2 373	339	1 017	2 744	392	1 176	3 066	438	1 314	3 395	485	1 455	3 689	527	1 581
P.1400FB	6/9 pers.	2 646	378	1 134	2 968	424	1 272	3 423	489	1 467	3 724	532	1 596	3 990	570	1 710
P.1500FB	8/12 pers.	2 919	417	1 251	3 388	484	1 452	3 766	538	1 614	4 039	577	1 731	4 452	636	1 908
<b>Europa</b>																
E.400	3/4 pers.	2 233	319	957	2 646	378	1 134	2 982	426	1 278	3 290	470	1 410	3 591	513	1 539
E.600	5/6 pers.	2 492	356	1 068	2 891	413	1 239	3 206	458	1 374	3 591	513	1 539	3 892	556	1 668
<b>Linszen</b>																
34.9GS	4/6 pers.	2 233	319	957	2 646	378	1 134	2 982	426	1 278	3 290	470	1 410	3 591	513	1 539
<b>New Con Fly*</b>																
NCF First	4/6 pers.	1 330	190	665	1 526	218	763	1 708	244	854	1 890	270	945	2 072	296	1 036

\*New Con Fly uniquement en Italie

Une semaine = 7 jours

Lorsque le séjour chevauche deux périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de jours dans chaque période

Prix de location en euro

# ALLEMAGNE - POLOGNE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		15.03.2019 - 11.04.2019 11.10.2019 - 03.11.2019			20.04.2019 - 23.05.2019 20.09.2019 - 10.10.2019			24.05.2019 - 20.06.2019 06.09.2019 - 19.09.2019			21.06.2019 - 18.07.2019 23.08.2019 - 05.09.2019			19.07.2019 - 22.08.2019		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE
<b>Pénichettes Classique®</b>																
P.935W	2/5 pers.	973	139	417	1 204	172	516	1 603	229	687	1 834	262	786	1 953	279	837
P.1107W	4/7 pers.	1 057	151	453	1 358	194	582	1 750	250	750	1 953	279	837	2 135	305	915
P.1106FB	3/7 pers.	1 127	161	483	1 435	205	615	1 841	263	789	2 079	297	891	2 247	321	963
<b>Pénichettes Terrasse®</b>																
P.1120R	4/6 pers.	1 421	203	609	1 813	259	777	2 247	321	963	2 520	360	1 080	2 716	388	1 164
P.1260R	6/10 pers.	1 652	236	708	2 240	320	960	2 625	375	1 125	2 863	409	1 227	3 094	442	1 326
P.1500R	8/12 pers.	1 925	275	825	2 506	358	1 074	2 968	424	1 272	3 241	463	1 389	3 472	496	1 488
<b>Pénichettes Évolution®</b>																
P.950E	2/4 pers.	1 386	198	594	1 743	249	747	2 135	305	915	2 352	336	1 008	2 604	372	1 116
<b>Pénichettes Flying Bridge®</b>																
P.1020FB	3/5 pers.	1 645	235	705	1 946	278	834	2 359	337	1 011	2 639	377	1 131	2 877	411	1 233
P.1165FB	4/7 pers.	1 834	262	786	2 163	309	927	2 548	364	1 092	2 863	409	1 227	3 094	442	1 326
P.1180FB	6/7 pers.	2 023	289	867	2 317	331	993	2 744	392	1 176	3 038	434	1 302	3 262	466	1 398
P.1400FB	6/9 pers.	2 345	335	1 005	2 821	403	1 209	3 269	467	1 401	3 577	511	1 533	3 850	550	1 650
P.1500FB	8/12 pers.	2 534	362	1 086	3 087	441	1 323	3 626	518	1 554	3 892	556	1 668	4 270	610	1 830
<b>Europa</b>																
E.400	3/4 pers.	1 946	278	834	2 233	319	957	2 800	400	1 200	3 038	434	1 302	3 318	474	1 422
E.600	5/6 pers.	2 086	298	894	2 506	358	1 074	2 968	424	1 272	3 241	463	1 389	3 591	513	1 539
E.700	5/6 pers.	2 807	401	1 203	3 213	459	1 377	3 850	550	1 650	3 983	569	1 707	4 235	605	1 815

# IRLANDE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		15.03.2019 - 11.04.2019 11.10.2019 - 03.11.2019			12.04.2019 - 23.05.2019 20.09.2019 - 10.10.2019			24.05.2019 - 20.06.2019 06.09.2019 - 19.09.2019			21.06.2019 - 18.07.2019 23.08.2019 - 05.09.2019			19.07.2019 - 22.08.2019		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE
<b>Pénichettes Classique®</b>																
P.935W	2/5 pers.	791	113	339	1 022	146	438	1 176	168	504	1 526	218	654	1 729	247	741
P.1107W	4/7 pers.	896	128	384	1 127	161	483	1 323	189	567	1 673	239	717	1 876	268	804
<b>Pénichettes Terrasse®</b>																
P.1120R	4/6 pers.	1 113	159	477	1 505	215	645	1 596	228	684	2 100	300	900	2 261	323	969
P.1500R	8/12 pers.	1 757	251	753	2 443	349	1 047	2 835	405	1 215	3 227	461	1 383	3 458	494	1 482
<b>Pénichettes Flying Bridge®</b>																
P.1020FB	3/5 pers.	1 190	170	510	1 547	221	663	1 827	261	783	2 177	311	933	2 345	335	1 005
P.1165FB	4/7 pers.	1 533	219	657	2 114	302	906	2 317	331	993	2 779	397	1 191	2 947	421	1 263
P.1400FB	6/9 pers.	1 911	273	819	2 674	382	1 146	2 961	423	1 269	3 500	500	1 500	3 703	529	1 587
<b>Linszen</b>																
34.9GS	4/6 pers.	1 778	254	762	1 918	274	822	2 156	308	924	2 401	343	1 029	2 702	386	1 158

Une semaine = 7 jours

Lorsque le séjour chevauche deux périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de jours dans chaque période

Prix de location en euro

# Nos suppléments et extras

## LES TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- Le carburant (gazole) se paye à la base lors du retour selon le nombre d'heures de fonctionnement du moteur (forfait horaire ; voir « consommation diesel horaire » par bateau). Pour les Pénichettes® équipées d'un chauffage central au gazole (ex. Flying Bridge) le prix varie selon la saison et la consommation. Une avance sur cette consommation sera demandée le jour du départ et déduite du montant final au retour.
- La carte-guide de navigation, riche en informations diverses et bien pratique pour la préparation de votre croisière (voir bon de réservation).
- Le plan d'annulation non obligatoire (4% du séjour ; voir conditions générales).

## CONSOMMATION DIESEL HORAIRE

Pénichettes Classique®		Pénichettes Flying Bridge®	
P.935 / P.935W	3,0 l / h	P.1020FB / P.1022FB	3,8 l / h
P.1107W	3,5 l / h	P.1165FB	4,0 l / h
P.1106FB	3,5 l / h	P.1180FB	4,2 l / h
Pénichettes Terrasse®		Europa	
P.1120R	4,0 l / h	P.1400FB	4,8 l / h
P.1260R	4,5 l / h	P.1500FB	5,1 l / h
P.1500R	5,0 l / h	E.400	4,8 l / h
Linssen		E.600	4,8 l / h
34.9GS	5,0 l / h	E.700	5,0 l / h
Pénichettes Évolution®			
P.950E	3,0 l / h		

## SUPPLÉMENT CROISIÈRE ALLER SIMPLE

- > 130€ pour tous nos bateaux
- Ce supplément ne concerne pas le rapatriement de l'équipage.

## LES SERVICES OPTIONNELS À RÉGLER AVANT LE DÉPART

**Exemple de tarifs pour une semaine :**  
voir détails dans le Livre du Capitaine.

- > Location vélo tout chemin : 40 € • Mini-vélo enfant : 20 € (Tarif dégressif selon durée du séjour)
- > Forfait ménage fin de séjour : de 70 € à 100 € selon le bateau
- > Animal à bord : forfait 35 € par animal / séjour
- > Parking clos : de 35 € à 49 € selon les bases et les pays
- > Transferts entre aéroport ou gare et la base
- > Convoyage de véhicule en cas d'aller simple

## LE FORFAIT SÉRÉNITÉ

Ce forfait est disponible dans tous les pays.

Forfait rachat de caution + gazole\* + forfait ménage + 1 vélo\*\*

TYPE DE BATEAU DURÉE DE SÉJOUR		P.935 P.935W	P.1107W P.1106FB	P.950E	P.1020FB P.1022FB	P.1120R	P.1260R	P.1500R	P.1160FB P.1165FB	P.1180FB	P.1400FB	P.1500FB	E.400 E.600	E.700	Linssen	New Con Fly
1 semaine ou plus	par semaine	318 €	350 €	383 €	383 €	392 €	438 €	475 €	415 €	424 €	466 €	503 €	484 €	498 €	493 €	350 €
	par jour supp.	35 €	39 €	43 €	43 €	44 €	49 €	53 €	46 €	47 €	52 €	56 €	54 €	55 €	55 €	40 €
2-5 jours	Week-end	172 €	189 €	207 €	207 €	212 €	237 €	257 €	224 €	229 €	252 €	271 €	261 €	269 €	266 €	-
	Mini semaine	229 €	252 €	275 €	275 €	282 €	315 €	342 €	298 €	305 €	335 €	362 €	348 €	358 €	355 €	-
	Jour supp.	45 €	50 €	55 €	55 €	56 €	63 €	68 €	59 €	61 €	67 €	72 €	69 €	71 €	70 €	-

\*Moteur et chauffage \*\*En Italie : uniquement pour les séjours d'une semaine et plus ; le vélo n'est pas compris

## CAUTION/RACHAT DE CAUTION

Une caution est exigée le jour du départ. Elle est restituée au retour après vérification du bateau et de l'inventaire (voir conditions générales). Si vous le souhaitez, une formule de rachat de caution, expliquée dans le Livre du Capitaine, vous sera proposée le jour de votre départ.

	Caution	Rachat de caution	
		2-9-jours	10 jours et +
Pénichettes Classique®			
P.935 / P.935W	1 500 €	85 €	110 €
P.1107W	1 500 €	90 €	120 €
P.1106FB	1 500 €	90 €	120 €
Pénichettes Terrasse®			
P.1120R	1 500 €	100 €	130 €
P.1260R	1 500 €	115 €	150 €
P.1500R	2 000 €	130 €	170 €
Pénichettes Évolution®			
P.950E	1 500 €	100 €	130 €
Pénichettes Flying Bridge®			
P.1020FB / P.1022FB	1 500 €	100 €	130 €
P.1165FB	1 500 €	115 €	150 €
P.1180FB	1 500 €	115 €	150 €
P.1400FB	2 000 €	130 €	170 €
P.1500FB	2 000 €	150 €	195 €
Europa			
E.400	2 000 €	150 €	195 €
E.600	2 000 €	150 €	195 €
E.700	2 000 €	150 €	195 €
Linssen			
34.9GS	2 000 €	150 €	195 €
		Rachat de caution	
		Jusqu'à 7 jours	Jour supp.
New Con Fly			
	950 €	95 €	6 €



# 5 Informations pratiques

## RÉSERVATION

Pour connaître les disponibilités d'un séjour, poser une option ou réserver votre voyage, vous pouvez nous contacter par courriel, par téléphone ou vous rendre directement sur notre site Internet.

Il vous est également possible de nous retourner le bon de réservation que vous trouverez à la fin de ce document.

## PAIEMENT



Un acompte de 40% est dû à la réservation. Différentes modalités de paiement vous sont offertes. Le solde du séjour est dû un mois avant le départ. La facture est adressée 6 semaines avant le départ. En cas de réservation à moins de 6 semaines du départ, la totalité du montant vous sera exigée.



## VOS DOCUMENTS DE VOYAGE

Dès la confirmation de votre séjour, nous vous adresserons vos documents de voyage. Le plus important est le Livre du Capitaine qui contient toutes les informations indispensables à votre croisière ainsi que l'inventaire de votre bateau. Si vous l'avez commandée, vous recevrez également la carte de navigation. Celle-ci vous permettra de préparer au mieux votre voyage.

## CALENDRIER DES PÉRIODES 2019

MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE		
1	V		1	L		1	M		1	S	22	1	L		1	J	31	1	D		1	M		1	V	44
2	S		2	M		2	J	18	2	D		2	M		2	V		2	L		2	M		2	S	
3	D		3	M	14	3	V		3	L		3	M	27	3	S		3	M		3	J	40	3	D	
4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	D		4	M	36	4	V		4	L	
5	M		5	V		5	D		5	M		5	V		5	L		5	J		5	S		5	M	
6	M		6	S		6	L		6	J	23	6	S		6	M		6	V		6	D		6	M	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M		7	S		7	L		7	J	
8	V		8	L		8	M		8	S		8	J		8	J		8	M		8	M		8	V	
9	S		9	M		9	J	19	9	D		9	M		9	V	32	9	L		9	M		9	S	
10	D		10	M		10	V		10	L		10	M		10	S		10	M		10	J	41	10	D	
11	L		11	J	15	11	S		11	M		11	J	28	11	D		11	M		11	V		11	L	
12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L		12	J		12	S		12	M	
13	M		13	S		13	L		13	J	24	13	S		13	M		13	V	37	13	D		13	M	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M		14	S		14	L		14	J	
15	V	11	15	L		15	M		15	S		15	L		15	J		15	D		15	M		15	V	
16	S		16	M		16	J	20	16	D		16	M		16	V	33	16	L		16	M		16	S	
17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S		17	M		17	M		17	D	
18	L		18	J	16	18	S		18	M		18	J	29	18	D		18	M		18	V	42	18	L	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L		19	J	38	19	S		19	M	
20	M		20	S		20	L		20	J	25	20	S		20	M		20	V		20	D		20	M	
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M		21	S		21	L		21	J	
22	V	12	22	L		22	M		22	S		22	L		22	J	34	22	J		22	M		22	V	
23	S		23	M		23	J	21	23	D		23	M		23	V		23	L		23	M		23	S	
24	D		24	M		24	V		24	L		24	M		24	S		24	M		24	J		24	D	
25	L		25	J	17	25	S		25	M		25	J	30	25	D		25	M		25	V	43	25	L	
26	M		26	V		26	D		26	M		26	V		26	L		26	J	39	26	S		26	M	
27	M		27	S		27	L		27	J	26	27	S		27	M		27	V		27	D		27	M	
28	J		28	D		28	M		28	J		28	D		28	M		28	S		28	L		28	J	
29	V		29	L		29	M		29	S		29	J		29	J		29	D		29	M		29	V	
30	S		30	M		30	J		30	D		30	M		30	V	35	30	L		30	M		30	S	
31	D		31	V		31	V		31	D		31	M		31	S		31	L		31	J		31	S	

 Période tarifaire A  
 Période tarifaire B

 Période tarifaire C  
 Période tarifaire D

 Période tarifaire E

## CALENDRIER DES WEEK-END PROLONGÉS 2019

	5 jours	4 jours	3 jours	Période
Week-end de PÂQUES	Du mercredi 17 avril (14h à 18h) au lundi 22 avril (18h)	Du jeudi 18 avril (14h à 18h) au lundi 22 avril (18h)	Du vendredi 19 avril (14h à 18h) au lundi 22 avril (18h)	B
Week-end du 1 <sup>er</sup> MAI	Du mardi 30 avril (14h à 18h) au dimanche 5 mai (18h)	Du mercredi 1 <sup>er</sup> mai (14h à 18h) au dimanche 5 mai (18h)		B
Week-end du 8 MAI	Du mardi 7 mai (14h à 18h) au dimanche 12 mai (18h)	Du mercredi 8 mai (14h à 18h) au dimanche 12 mai (18h)		B
Week-end de L'ASCENSION	Du mardi 28 mai (14h à 18h) au dimanche 2 juin (18h)	Du mercredi 29 mai (14h à 18h) au dimanche 2 juin (18h)	Du jeudi 30 mai (14h à 18h) au dimanche 2 juin (18h)	C
Week-end de la PENTECÔTE	Du mercredi 5 juin (14h à 18h) au lundi 10 juin (18h)	Du jeudi 6 juin (14h à 18h) au lundi 10 juin (18h)	Du vendredi 7 juin (14h à 18h) au lundi 10 juin (18h)	C

# Conditions Générales

Rééditées en Octobre 2018

## RÉSERVATION

La réservation est effective à réception du bon de réservation dûment complété et signé. Le contrat de réservation comprend les présentes conditions générales et les conditions particulières exprimées dans le bon de réservation. Toute altération des conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit du loueur.

## APTITUDE

Le conducteur doit être majeur. Il est tenu responsable du bateau et des matériels qui lui sont confiés, de son équipage ou de toute personne embarquée. Au cas où le conducteur ne serait pas apte à assumer cette responsabilité, le loueur se réserve le droit soit de proposer un séjour à quai ou de limiter la zone de navigation pendant tout ou partie de la durée de la location, soit de refuser la prise en charge du bateau aux torts exclusifs du conducteur. Le locataire répondra seul, à l'égard des autorités qu'elles soient, des poursuites, amendes et confiscations. En cas de saisie du bateau loué, sans confiscation, le locataire sera tenu de verser au loueur une indemnité contractuelle d'immobilisation correspondant au tarif de location en vigueur.

## ASSURANCES

Le bateau est assuré notamment pour les dommages accidentels, le recours des tiers du fait du bateau, la pollution accidentelle ; en cas de sinistre, le conducteur reste responsable pécuniairement à concurrence du montant de la caution, sauf déchéance ou exclusions ci-après où il reste redevable de la réparation totale des préjudices. Les amendes et sanctions pénales sont toujours exclues des garanties d'assurance. Le conducteur et toutes personnes à bord, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile ne sont pas couverts par cette assurance ; le conducteur et son équipage peuvent contracter des assurances individuelles à leur bénéfice et à leurs frais pour couvrir ces risques. La casse ou la perte de matériels et/ou équipements, le mauvais entretien du bateau, ne sont pas couverts par cette assurance.

### Exclusions :

Les dommages, pertes, recours de tiers et dépenses résultant de faute intentionnelle ou inexcusable, manquement délibéré aux règles de sécurité ou de navigation, violation des arrêts ou restrictions de navigation, remorquage, faits de tout membre de l'équipage à terre, utilisation délictueuse du bateau, ses équipements ou annexes, conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de produits stupéfiants ou substances, même médicamenteuses, affectant la conscience ou la capacité à réagir, utilisation du bateau à d'autres fins que sa destination d'agrément personnel, dépassement du nombre de passagers autorisé par le loueur, navigation hors des zones autorisées, de nuit, ou encore par vent supérieur à 3 Beaufort, déclarations mensongères, ainsi que tous actes malveillants commis avec la complicité de toute personne embarquée.

## CAUTION - AVANCE CARBURANT

La caution devra être déposée le jour du départ avant l'embarquement et sera restituée à la fin de la croisière si le bateau et tout son armement sont ramenés en bon état d'entretien, aux heures et lieux convenus, que le bateau n'a ni subi ni causé à un tiers de dommage, que toutes les sommes dues au titre du séjour ou services sont effectivement encaissées. Ce dépôt garantit le paiement des frais occasionnés par les dommages accidentels causés ou subis par le bateau, ses équipements ou annexes, la casse ou perte de matériels ou équipements, le mauvais entretien du bateau et ses équipements ou annexes durant la croisière, l'abandon ou le retour tardif du bateau. Par dérogation expresse et hors déchéance ou exclusions indiquées au paragraphe ASSURANCES, si le conducteur a souscrit à l'option RACHAT DE CAUTION, le loueur diminue le montant de la caution à payer en cas de dommage accidentel occasionné au bateau, à des ouvrages ou à des tiers du fait du bateau. Cette disposition s'applique seulement si le conducteur n'a commis aucune faute intentionnelle ou inexcusable, aucun manquement en matière de sécurité, s'est conformé aux règles de navigation (particulièrement en cas d'échouement, dommages aux superstructures et accastillages lors d'une collision avec un ouvrage), a respecté les informations dans les documents remis par le loueur, et celles divulguées par la base de départ relatives à sa croisière et à la conduite du bateau. Le conducteur s'engage à informer le loueur et reste responsable des casses ou pertes d'éléments constituant l'armement du bateau, dont l'absence ou la dégradation constatée à l'inventaire du retour ne pourrait donner lieu à déclaration de sinistre ni être couverte par la caution déposée au moment de la prise en charge du bateau, ets'oblige à régler le coût de remplacement ou remise en état à première demande du loueur. Une avance sur carburant sera également à déposer le jour du départ et sera déduite du montant réellement dû selon horaire.

## ACCIDENT

Le conducteur doit signaler tout accident, immédiatement par téléphone au lieu qui lui indiquera la marche à suivre, le conducteur ne devra en aucun cas faire réparer le bateau sans avoir obtenu l'accord du loueur. En outre le conducteur s'engage à remplir et signer les formulaires de déclaration de sinistre, à obtenir la signature des éventuels tiers et témoins. Le conducteur, cause ou victime d'un accident, ne pourra réclamer aucune indemnité au cas où sa croisière s'en trouve compromise. Le conducteur reste dans tous les cas personnellement et entièrement responsable des conséquences d'un accident dont l'origine relève d'une exclusion mentionnée au paragraphe ASSURANCES ou pour lequel la responsabilité civile ou pénale d'un membre de l'équipage est recherchée sans mise en cause du bateau ou ses équipements.

## PLAN D'ANNULATION DE RESERVATION

Il doit être souscrit au moins 10 semaines avant le départ et garantit le remboursement des sommes dues au loueur en application de l'article « annulation de réservation ». Ce plan n'est valable qu'en cas d'annulation du séjour avant le départ pour l'un des événements suivants survenu postérieurement à la date de réservation et atteignant uniquement tout membre de l'équipage mentionné au « bon de réservation » : maladie ou accident grave, décès de lui-même, son conjoint, ascendant / descendant / collatéral direct, dommages graves à la résidence principale, licenciement économique, mutation professionnelle permanente, convocation devant un tribunal en tant que juré ou témoin. Sont toujours exclues les événements résultant d'actes intentionnels, la grossesse ou son interruption volontaire, l'accouchement et ses suites normales, les accidents résultant de la pratique de tout sport à titre professionnel, toxicomanie, alcoolisme et leurs conséquences. Le loueur se réserve le droit de demander toute pièce justificative relative à l'événement invoqué. Les frais de dossier (150 €) et le montant du plan d'annulation ne sont pas remboursables.

## ANNULATION DE RÉSERVATION

### Notifiée par le locataire

Quelle qu'en soit la raison, si le locataire ou le conducteur n'a pas souscrit le plan d'annulation de réservation, le loueur facturera les frais suivants :

- Plus de 10 semaines avant le départ : les frais de dossier (150 €).
- Entre 8 et 10 semaines avant le départ : 15 % du montant de la location avec un minimum de 150 €.
- Entre 6 et 8 semaines avant le départ : 40 % du montant de la location avec un minimum de 150 €.
- Moins de 6 semaines avant le départ : 100 % du montant de la location.

### Notifié par le loueur

Si, par suite de circonstances imprévisibles ou de force majeure, le loueur ne peut mettre à la disposition du locataire ou le conducteur le bateau réservé, le loueur s'oblige à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour procurer un bateau de remplacement de confort et capacité comparables à celui initialement retenu. En cas d'impossibilité, le loueur rembourse sans délai au locataire ou le conducteur le montant de la location versé à l'exclusion de toute autre indemnité.

## MODIFICATION DE LA RESERVATION

Toute modification de la réservation par le locataire (bateau, région/pays, dates de croisière, base de départ ou de retour) à compter de la date de confirmation et jusqu'à 8 semaines avant la date de départ, entraînera la facturation par modification de 50 pour frais de dossier. Entre 8 semaines avant le départ et le jour de départ, toute modification sera soumise à l'accord du loueur.

## PRISE EN CHARGE DU BATEAU

Le bateau est mis à la disposition du conducteur après l'accomplissement des formalités suivantes : versement de la caution et avance carburant, paiement des sommes restant dues, signature du contrat de location et, pour la France établissement de la carte de plaisance, vérification de l'inventaire. Le conducteur recevra toutes informations théoriques et pratiques nécessaires au bon déroulement de sa croisière. Le lieu d'embarquement peut se faire d'une autre base en cas d'événement rendant l'embarquement impossible du lieu prévu sans que cela soit une cause d'annulation de croisière. Le conducteur peut légitimement refuser le bateau proposé à son embarquement s'il ne correspond pas au modèle réservé, sauf accord préalable entre les parties, si les équipements indispensables au bon déroulement de la croisière ne sont pas en état de fonctionnement ou si l'état de propreté et de rangement du bateau n'est pas conforme à ce qu'il est en droit d'attendre au regard des usages loyaux et constants de la profession.

## CROISIERE ALLER SIMPLE D'UNE BASE A L'AUTRE

Même acceptée par le loueur, cette prestation n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant en affecter le déroulement. Le loueur peut donc, pour motif légitime et sans que cela entraîne l'annulation de la réservation, changer le sens de la croisière aller simple ou, moyennant le remboursement du supplément aller simple, imposer au locataire un trajet aller-retour. Il est indispensable de se mettre en relation avec le service réservation 48 heures avant l'embarquement pour confirmation du sens.

## RESTITUTION DU BATEAU

Le bateau doit être restitué au lieu, date et heure contractuellement fixés, sauf événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté du conducteur. Le bateau est restitué au loueur dans l'état où il a été confié. L'inventaire/état des lieux établi au départ faisant foi le cas échéant, et en bon état de propreté. Le loueur se réserve le droit de facturer au conducteur ou au locataire toutes dépenses entraînées par un retour tardif ou l'abandon d'un bateau durant la croisière.

## UTILISATION DU BATEAU PAR LE CONDUCTEUR

Le conducteur doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale, ainsi qu'aux instructions dispensées par le loueur et les autorités fluviales. Le conducteur doit exercer la navigation dans les secteurs autorisés par le loueur. Il est interdit de pratiquer la navigation après la tombée de la nuit, le remorquage, la sous-location ou le prêt du bateau. Le conducteur s'interdit d'embarquer à bord plus de personnes que le nombre autorisé.

## IMPRATICABILITE DE LA VOIE D'EAU RESTRICTION A LA NAVIGATION

Le loueur ne saurait être tenu, ni responsable, ni à indemnisation, en cas d'interruption ou de limitation de la croisière selon le trajet prévu au contrat, provenant de fermeture de voies navigables pour des motifs techniques ou raisons de police administrative, grèves, inondation ou sécheresse et autres intempéries, ainsi que de toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans ces conditions, le loueur peut modifier les lieux et dates de départ ou retour de croisière, sur un bateau équivalent ou de taille supérieure. Si ces mêmes événements rendent la totalité de la croisière impossible, les sommes versées seront à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre les parties, le loueur n'étant pas tenu à remboursement. Toute interruption temporaire de la croisière n'ouvre pas droit à indemnisation.

## PANNES

Le loueur s'oblige à assurer dans les meilleurs délais, loyalement et dans les règles de l'art, un service d'assistance en cas de panne ou d'avarie durant les heures ouvrables, 7j/7 ; ce service est gratuit sauf comportement fautif du conducteur.

### Panne non imputable au conducteur

Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 24 h, le loueur remboursera au conducteur ou locataire, au prorata du temps de location non accompli, le montant de la location à l'exclusion de toute autre indemnité. La durée d'immobilisation est décomptée du moment où le conducteur a prévenu le loueur de l'existence de la panne. Le conducteur s'abstiendra de toute initiative qui ne serait pas commandée par la nécessité ou l'urgence.

### Panne imputable au conducteur

Si la panne ou l'immobilisation du bateau est imputable au conducteur, celui-ci n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance ; le loueur sera alors en droit de lui facturer les frais exposés pour les réparations.

## LOI APPLICABLE - DIVERS

Le présent contrat est régi par le droit du pays d'exécution de la prestation et dans la langue officielle de ce pays, les tribunaux du ressort du siège du loueur étant seuls compétents. Toute réclamation afférente à la croisière devra être portée à la connaissance du loueur au plus tard dans les 30 jours suivant la fin du séjour.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi « informatique et liberté » N° 78-17 du 16 janvier 1978, ainsi qu'au règlement Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) 2016/679 du 26 Avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression de vos données personnelles. Vous avez en outre la possibilité à tout moment de retirer votre consentement à la conservation de vos données personnelles. Pour les données gérées par Locaboat, vous pouvez faire valoir vos droits en écrivant à l'adresse email suivante «dpo@locaboat.com». Nous répondrons à votre demande dans le délai fixé par le règlement général sur la protection des données (RGPD).